

## COMMUNE DE MONTREUX

### COMMUNICATION

#### DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à la réalisation d'une STEP régionale

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Service intercommunal de Gestion (SIGE) est une association intercommunale dont les membres sont les dix Communes de la Riviera. Ces Communes lui ont confié le traitement des eaux usées. D'autres Communes regroupées au sein d'EPUDEHL (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche) et au sein de l'ACPRS (Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres) ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis ont également confié cette mission au SIGE.

Afin de mener à bien cette mission, le SIGE envisage de construire une STEP régionale pour l'ensemble de ces Communes. Ce projet doit permettre à la fois de répondre à l'augmentation des volumes d'eaux usées à traiter et aux nouvelles exigences en matière de traitement, plus spécifiquement le traitement des micropolluants.

Une étude de synthèse, confiée au bureau d'ingénieurs Poÿri, a confirmé que la meilleure solution technique pour atteindre ces buts était le regroupement des trois STEP actuelles, plutôt qu'une mise à niveau complète de celles-ci.

En complément de cette étude et en partenariat avec le Canton, le SIGE a confié un mandat au bureau Fischer & Montavon afin de passer en revue l'ensemble des parcelles de la Riviera et du Haut-Léman qui pourraient accueillir cette réalisation. Le résultat de cette étude montre que très peu de parcelles sont adaptées. Une de celle-ci est la parcelle dite de la Barmaz, sur laquelle se trouve le stand de tir intercommunal. Elle est propriété de la Commune de Villeneuve. Une autre parcelle est située dans le secteur des Fourches à Noville et est propriété de la Commune de Montreux. L'implantation sur cette parcelle avait déjà été évoquée avant que la parcelle de la Barmaz ne soit privilégiée.

Cependant, l'étude multicritères du bureau Fischer & Montavon a établi que la parcelle la plus adaptée était celle de la Commune de Montreux. Le Comité de direction du SIGE a donc repris contact avec la Commune de Montreux dans le but de discuter d'une éventuelle mise à disposition de tout ou partie de ce terrain en faveur de ce projet d'importance régionale.

La Municipalité de Montreux est entrée en matière, tout en rappelant que toute décision devra être confirmée tant par le Conseil communal de Montreux que par le Conseil intercommunal du SIGE. Naturellement cette transaction ne pourra être effective qu'une fois le permis de construire délivré. Il est donc évident que ce projet doit encore franchir de nombreuses étapes, certaines potentiellement complexes. L'emplacement de la future STEP sera une des étapes clé de ce processus.

La Municipalité de Montreux et le Comité de direction du SIGE vont maintenant entreprendre les discussions en vue de l'élaboration d'un préavis. Il s'agira notamment de définir si cette mise à disposition doit être faite sous forme de vente ou de droit de superficie, si la transaction doit inclure l'entier ou non de la parcelle ou encore si la parcelle de la STEP du Pierrier, propriété du SIGE, peut faire partie de cette transaction.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 11 juin 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

L. Wehrli

F. Grec